# PARTIE OFFICIELLE

## - LOI -

**Loi n° 32 - 2011 du 3 octobre 2011** modifiant certaines dispositions de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : La loi  $n^\circ$  35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise est modifiée ainsi qu'il suit :

- le 7<sup>e</sup> alinéa de l'article 32 est abrogé ;
- article 47 nouveau : Perd la nationalité congolaise, le Congolais qui, ayant acquis une nationalité étrangère, est autorisé, sur sa demande, à perdre la nationalité congolaise.

Article 2 : La présente loi, qui prend effet à compter du 20 janvier 2002, sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 3 octobre 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle de la souveraineté, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains.

Aimé Emmanuel YOKA

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU

- DECRETS ET ARRETES -

### TEXTES PARTICULIERS

# PRESIDENCE DE LA REUBLIQUE

#### **NOMINATION**

**Décret n° 2011 - 617 du 4 octobre 2011.** M. **EBVOUNDI (Grégoire)** est nommé, avec rang et prérogatives de conseiller spécial du Président de la République, chef du cabinet du ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **EBVOUNDI (Grégoire)**.

**Décret n° 2011-618 du 4 octobre 2011.** M. **GOUEMO (Alphonse)** est nommé conseiller du Président de la République chargé du suivi des lycées d'excellence.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **GOUEMO (Alphonse).** 

**Décret n° 2011-619 du 4 octobre 2011.** M. **ICKONGA (Yves)** est nommé conseiller du Président de la République chargé du suivi des institutions constitutionnelles.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **ICKONGA (Yves).** 

**Décret n° 2011-620 du 4 octobre 2011.** M. **OLLAMBA (Paul Gomez)** est nommé conseiller technique du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **OLLAMBA (Paul Gomez).** 

**Décret n° 2011-621 du 4 octobre 2011.** M **MOLAMOU (Antonin)** est nommé conseiller technique du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MOLAMOU (Antonin).** 

## MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

### **NOMINATION**

# Décret n° 2011 - 602 du 29 septembre 2011.

Les étudiants, dont les noms et prénoms suivent, sont nommés dans la magistrature congolaise en qualité d'auditeur de justice, indice 1312.

Il s'agit de:

- 1- **SAMA MOGNIMBA OCASSO**, née le 20 janvier 1979 à Brazzaville ;
- 2- **MOYEN KEPIEBE (Nature)**, né le 11 mai 1974 à Okoyo
- 3- **MBONGO (Samuel Ulrich)**, né le 17 mai 1981 à Obelé;
- 4- **MOUNZEO IWANGOUS (Aimé Fiacre Saquaine)**, né le 29 novembre 1973 à Pointe Noire :
- 5- **GANDOU (Alexandrine Doréa)**, née le 18 août 1978 à Brazzaville ;
- 6- **MAMPAHA (Michel Whesfally**), né le 12 mai 1980 à Pointe Noire ;
- 7- **BENONTADIDI (Léger Evrard)**, né le 11 août 1980 à Brazzaville ;